Image not found or type unknown

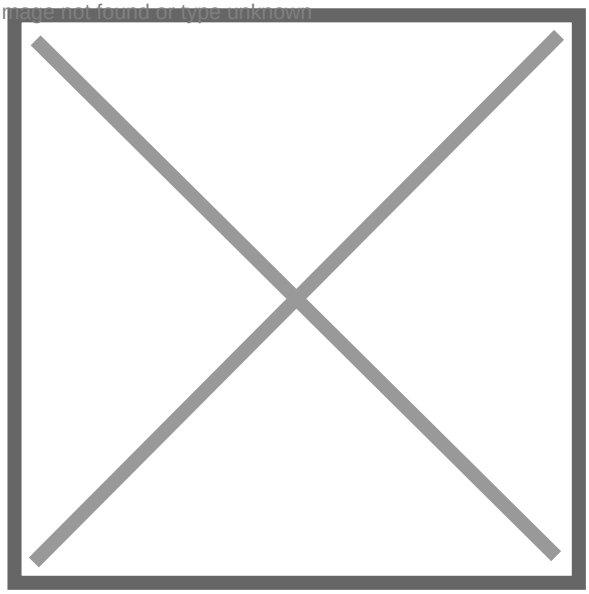

Renoncer à sont héritage par duperie et manque d informations

Par **Ju59700**, le **09/06/2017** à **09:16**

Bonjour,

Je vous expose le plus brièvement possible la situation :

Mon arrière grand mère est décédé il y a de cela 6 ans à l age de 106 ans.

Elle était propriétaire d une maison qui devait revenir à ses 3 enfants. Ces derniers étant décédés pour deux d entre eux avant sont décès et pour le 3eme 3 ans plus tard son héritage revient désormais à ses petits enfants dont la branche de mon père comporte 5 personnes.

De son vivant mon arrière grand mère a effectuer plusieurs testament dont certains le même jour et contradictoire, l un d entre eux donnant la maison en totalité à son plus jeune fils dont les parts reviennent donc aux deux cousins de mon père.

N ayant pas le droit de favoriser un héritier plus que d autres, et les cousins de mon père souhaitant conserver cette maison familiale, mon père ainsi que sa frères et soeurs en sont arrivés à la proposition suivante : ils laissent la maison à leurs coussins contre le montant de leurs parts.

N ayant pas de retour de leurs cousins, le frère ainer de mon père qui est un escroc attirer uniquement par l argent souhaite engager un avocat. Le discours de ce dernier est le suivant : Ceux qui ne le suivront pas dans les frais d avocat doivent renoncer à leur part de héritage en sa faveur !

Ses deux soeurs ont déjà renoncer à leur part Mon père n ayant pas les moyens de suivre les

frais d avocat interminable et qui aboutiront peut être en sa défaveur hésite à en faire autant.

Ma que est la suivante :
Si mon père ne suit pas son frère dans ses démarches juridique qui pour moi n engagent que lui... mon père doit il pour autant renoncer à l héritage de sa grand-mère ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés